

—Le Père Villeneuve du Scolasticat?

—En plein lui. Ça fait trois ans qu'il nous prêche la retraite fermée. Il m'a dit de venir vous voir et que je pourrais placer mon argent.

—Votre argent?... Nous acceptons les placements.

—D'abord que vous me paierez mes intérêts jusqu'à ma mort, je capital, j'aime autant vous le donner.

—Et vous avez combien?

—\$3,000... Comptez-les, j'ai pas d'objection.

Et le Père Charles, croyant rêver, se jette à genoux en disant:

—Mettez-le là, sur le bureau. Je ne suis pas digne de toucher l'argent du Bon Dieu.

Et il crie sa joie... il crie véritablement sa joie!

Au temps de la réforme

APRÈS la grève et l'arrivée des syndicats catholiques, vient la réforme, la grande réorganisation. Et ce n'est pas sans besoin! Un rapport complet, préparé par M. Barrette sur la demande du Père Charles, démontre clairement que le journal n'est pas assez complet ni assez intéressant pour faire face à la concurrence.

C'est alors qu'on commence la publication de pages spéciales: la page des enfants, avec l'Oncle Raymond, et la page des femmes, avec tante Fridoline. Deux ans plus tard, c'est l'Oncle Jean et Jeanne LeBer. Viennent ensuite la page religieuse, la page littéraire, la page de l'éducation, la page des cultivateurs, etc.

Les nouvelles internationales, nationales, régionales et locales sont de plus en plus nombreuses. Les clichés apparaissent aussi en plus grand nombre. En somme, grâce à M. Emile Boucher, alors chef de

l'information, et quelques autres, le journal prend une apparence toute neuve.

Et "Le Droit" fait un bond. Son tirage augmente à 13,000. Il prélève une bonne partie des annonces de la Capitale et obtient plusieurs contrats d'impression. Il ouvre un service de librairie et achète de nouvelles machines.

"Le Droit" répand dans toute la province et même à l'extérieur la pensée catholique et française. A travers les clans et les disputes, il se montre ni étroit, ni haineux, ni faible, ni indécis. Sa charte lui vaut plusieurs actions en diffamation, mais il se défend. La finance ne peut l'acheter. Il ne plie ni devant la politique, ni devant la pression intéressée des hommes, ni devant l'ingérence des dictatures, d'où qu'elles viennent.

Un grand triomphe

LA RÉSISTANCE au règlement XVII, prônée avec tant de force par "Le Droit", est une opposition constructive, puisque, pendant ces quinze années de lutte, tout un régime d'enseignement indépendant est organisé. Programmes d'étude, examens, examinateurs, tout est bilingue et l'Etat n'a rien à y voir. L'Université d'Ottawa fonde même, en 1923, une école de pédagogie.

En 1927, le gouvernement d'Ontario change finalement d'attitude et demande la tenue d'une enquête sur les écoles bilingues. En septembre, les enquêteurs remettent leur rapport, lequel reconnaît l'importance de l'enseignement du français et de l'anglais dans les écoles bilingues. Le rapport est approuvé et le règlement XVII est abrogé.

Il ne s'agit pas d'une victoire complète, mais personne ne peut nier qu'il s'agisse vraiment d'un grand triomphe.

Au cours de la lutte, rappelle l'historien Lucien Brault, on a dit avec raison que "toute l'Amérique fut secourue par ce magnifique specta-